DLP - 9 - 7 - 81810117

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Publication Périodique

EDITION DE LA STATION NORD, PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE
Aisne, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Siège de la Circonscription:
Cité Administrative - 59048 LILLE Cédex - Tél.: (20) 52.72.80 - (20) 52 12 21
Station d'Avertissements Agricoles de TILLOY-lès-MOFFLAINES :
B.P. 355 - 62026 ARRAS Cédex - Tél.: (21) 23.09.35

Abonnement Annuel 70,00
Régisseur de Recettes DDA du Pas-de-Calais
CCP: 5701.50 Lille

Bulletin N° 236 du 8 juillet 1981

: GRANDES CULTURES :

LES TRAITEMENTS CONTRE LA PYRALE DU MAÏS

Cette note a été établie conjointement entre l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Service de la Protection des Végétaux (SPV), l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM) et l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA).

Elle a pour but de rappeler les moyens de lutte éprouvés contre la pyrale du maïs et de faire connaître la position des Services Officiels et de la Profession Agricole, en 1981, concernant l'usage éventuel d'Insecticides en formulation liquide dans la lutte contre ce ravageur.

Actuellement seules des formulations microgranulées sont autorisées à la vente pour lutter contre la Pyrale du maïs.

De telles formulations permettent, en effet, d'obtenir une bonne efficacité en concentrant le produit au niveau de l'aisselle des feuilles de maïs, lieu de passage obligatoire de la chenille lors de sa pénétration dans la tige, et en assurant une bonne rémanence des produits.

D'autre part, ainsi formulées, les matières actives souvent fortement toxiques et d'action polyvalente, représentent, à l'égard de l'homme, des animaux et de la faune utile des risques limités.

A l'encontre de ces avantages, il faut cependant reconnaître que la nécessité d'appliquer les microgranulés au stade "cornet" du maïs, au moyen de tracteurs enjambeurs ou d'appareils aériens constitue un sérieux handicap.

Le développement d'un nouveau groupe d'insecticides, les Pyréthrinoïdes de synthèse, à large spectre d'action et au moins aussi rémanents que la plupart des produits organo-phosphorés, a conduit un certain nombre d'agriculteurs à les appliquer en formulation liquide au moyen d'appareils classiques de pulvérisation à un stade précoce du maïs.

Compte tenu des résultats satisfaisants notés, en 1979, sur pyrale et sur une espèce de puceron (Métopolophium dirhodum) des maïsiculteurs ont choisi cette solution en 1980.

Les bons résultats obtenus sur pyrale l'année précédente ont été confirmés mais une autre espèce de puceron couramment présente sur maïs (Rhopalosiphum padi) se développant souvent à l'abri des gaines et des spathes, et par conséquent moins sensibles à ces insecticides qui agissent essentiellement par contact et ingestion, a pullulé localement (secteurs concernés : Beauce, Yonne, Sâone et Loire, Eure, Aube, Marne et Ile de France).

../..

33 AD Imprimerie de la Station Nord, Pas-de-Calais et Picardie - Directeur gérant: J. THIAULT

Plusieurs facteurs pourraient expliquer ces pullulations :-

- La destruction des insectes auxilliaires ennemis des pucerons et le délai nécessaire à ces insectes utiles pour recoloniser les cultures traitées.

- l'absence de pluies et des températures fraîches pendant plusieurs semaines ; conditions défavorables aux maladies des pucerons (mycoses).

- l'absence d'insecticide sur les panicules encore cachés par les dernières feuilles.

Une enquête effectuée auprès d'un millier d'agriculteurs concernés a confirmé les relations entre le type de traitement insecticide et l'importance de la pullulation de pucerons.

S'il est excessif de condamner définitivement de telles pratiques, il est trop tôt pour donner un avis favorable à l'emploi en 1981 de pyréthrinoïdes dans la lutte contre la pyrale du maïs ; des études sont poursuivies pour préciser les effets de chacun de ces produits.

Les doses à appliquer varient de 25 à 30 kg/ha, excepté pour EKAMET dont la faible densité des granulés justifie une dose de 15 kg/ha.

Toute diminution importante de dose par rapport à celle pour laquelle le produit est homologué, en particulier en raison d'une localisation du produit sur le rang, risque de conduire à des résultats insuffisants.

En ce qui concerne la PERTHRINE MG, seul pyréthrinoïde de synthèse en formulation micro-granulée pour lutter contre la Pyrale du maïs, il conviendra d'effectuer un réglage adapté du débit des épandeurs, en raison d'une densité particulièrement élevée du produit.

PYRALE DU MAÏS : SITUATION ACTUELLE

Stade de la culture dans l'Oise : 7-8 feuilles à 10 feuilles. Les premières captures de pyrale ont été notées dans le Valois (secteur de Baron) à partir du 16 juin. Elles sont plus importantes depuis le le Juillet.

Actuellement aucune ponte n'a été observée. Il est encore tôt pour déterminer une période optimale d'intervention.

PUCERONS SUR MAÏS

On constate parfois dans certaines parcelles de Picardie la présence de pucerons appartenant à diverses espèces.

A la lumière des informations recueillies en 1979 et 1980, une intervention peut être envisagée dans une culture ne possédant pas six feuilles si l'on dénombre plus de 200 pucerons par plante.

Après le stade six feuilles, il n'y a vraisemblablement pas de danger avant de compter sur le feuillage plus de 3 000 pucerons par plante.

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Les risques d'extension de la maladie demeurent permanents en toutes régions Ils semblent toutefois plus graves en Picardie ou les foyers primaires d'infection étaient nombreux au début de la saison.

Les indications données dans notre dernier bulletin restent toujours valables, en particulier là où la maladie est bien installée et toujours en phase évolutive.

Dans les situations plus normales où le nombre des foyers primaires d'infection semble plus limité comme dans le Nord Pas-de-Calais, et là où la maladie parait bien contrôlée par des interventions précoces et un choix judicieux des produits et des dates d'intervention, il est possible de recourir à une protection préventive "d'entretien" continue en utilisant au mieux les caractéristiques des divers fongicides présents sur le marché. (Se rapporter à notre bulletin en date du 27 mai dernier).